



Dispositif de sécurité à l'occasion des festivités du 14 juillet 2026



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Liberté

Égalité

Fraternité

À l'occasion des festivités du 14 juillet, **la Préfecture du Val-d'Oise met en place des mesures** temporaires (voir arrêtés 2026-725 et 2026-733 dans "documents") **de sécurité** applicables du **jeudi 9 juillet 2026** à 12h00 au **mercredi 15 juillet 2026** à 8h00.

Durant cette période, il est interdit :

- de détenir ou transporter du carburant dans des conteneurs individuels par des particuliers, sauf dérogation en cas d'urgence dûment autorisée ;
- de détenir, transporter ou vendre certains articles pyrotechniques et artifices de divertissement.

Ces mesures visent à prévenir les risques de troubles à l'ordre public et à renforcer la sécurité de tous.

Documents

[Arrêté préfectoral n°2026-725 carburant du 9 au 15 juillet 2026](#)

[Arrêté préfectoral n°2026-733 pyrotechnique du 9 au 15 juillet 2026](#)